

## PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DE NATURALISATION DE NANCY

### NATURALISATION

#### MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE – NOTICE EXPLICATIVE

Tout postulant à la naturalisation doit justifier d'une maîtrise suffisante de la langue française.



**ATTENTION : à compter du 1er avril 2020, tout candidat à la nationalité française par décret ou par déclaration à raison du mariage, doit justifier d'une connaissance de la langue française à l'oral et à l'écrit au moins égale au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.**

#### JUSTIFICATIFS DE MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Demandes de naturalisation transmises jusqu'au 31 mars 2020	Demandes de naturalisation transmises à compter du 1er avril 2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diplôme français (niveau brevet minimum)</li> <li>✓ Diplôme d'études en langue française (DELFF) niveau B1 ou supérieur</li> <li>✓ Titre professionnel à caractère officiel (inscrit au RNCP ou délivré par un organisme officiel)</li> <li>✓ Attestation de compétences linguistiques « Français Langue d'intégration (FLI) » délivrée depuis moins de 2 ans</li> <li>✓ Test de français de niveau B1 oral obtenu depuis moins de 2 ans auprès d'un organisme figurant au verso du présent document</li> <li>✓ Diplôme étranger rédigé en français et délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français</li> </ul> <p><b>Attention :</b> Les attestations linguistiques délivrées par l'OFII sont <u>refusées</u></p> <p><b><u>Sont dispensés de la production de diplôme ou de test :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les postulants qui produisent une attestation d'un niveau inférieur au B1</li> <li>• les postulants justifiant d'un handicap ou d'un état déficient chronique ;</li> <li>• les postulants âgés d'au moins 60 ans</li> </ul> <p><u>Leur maîtrise de la langue française niveau B1 sera toutefois vérifiée lors de l'entretien de naturalisation et selon leur situation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diplôme français (niveau brevet minimum)</li> <li>✓ Diplôme d'études en langue française (DELFF) niveau B1 ou supérieur</li> <li>✓ Titre professionnel inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)</li> <li>✓ Test de français de niveau B1 oral <u>et</u> écrit ; obtenu depuis moins de 2 ans, attestant soit d'un niveau global égal ou supérieur au B1 oral et écrit, soit, pour chacune des 4 épreuves, un niveau égal ou supérieur au B1.</li> <li>✓ Diplôme étranger (pays francophones et Maghreb uniquement) avec attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NARIC (<a href="https://www.ciep.fr/enic-naric-france">https://www.ciep.fr/enic-naric-france</a>)</li> </ul> <p><b>Attention :</b> Les attestations linguistiques délivrées par l'OFII sont <u>refusées</u></p> <p><b><u>Sont dispensés de la production de diplôme ou de test :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les postulants justifiant d'un handicap ou d'un état déficient chronique au moyen d'un certificat médical spécifique ;</li> <li>• les postulants réfugiés ou apatrides résidant en France depuis au moins 15 ans et âgés de plus de 70 ans</li> </ul> <p><u>Leur maîtrise de la langue française niveau B1 sera toutefois vérifiée lors de l'entretien de naturalisation et selon leur situation</u></p>

## PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DE NATURALISATION DE NANCY

### ORGANISMES HABILITÉS A FAIRE PASSER LE TEST OU DIPLÔME DE FRANÇAIS - NIVEAU B1

#### ➤ Test de connaissance du Français (TCF)

Le « Test de connaissance du Français (TCF) » niveau B1 oral et écrit est le test spécifique de français en vue de la naturalisation. Il est valable 2 ans.

Organismes habilités pour l'examen TCF	
CAEC – GIP FORMATION	HESIO CONSEIL
Lieux de passage du test (selon la demande): Nancy, Metz, Thionville, Epinal, Bar-le-Duc, ...  Site Internet : <a href="https://www.greta-lorraine.fr/actualite/tests-et-diplomes-en-langues-caec-gip-formation">https://www.greta-lorraine.fr/actualite/tests-et-diplomes-en-langues-caec-gip-formation</a>  Téléphone : 03.83.55.65.55 Mail : <a href="mailto:gip-caec@ac-nancy-metz.fr">gip-caec@ac-nancy-metz.fr</a>  Adresse : 28 Rue de Saurupt 54000 NANCY	Lieu de passage du test : Metz  Téléphone : 06.45.61.38.66 Mail : <a href="mailto:b1@hesio.fr">b1@hesio.fr</a>

#### ➤ Diplôme d'études en langue française (DELF)

Le **diplôme d'études en langue française (DELF)** niveau B1 ou supérieur nécessite une très bonne maîtrise orale et écrite du français et a une durée de validité permanente.

Organismes habilités pour le diplôme DELF	
CAEC – GIP FORMATION	Université de Lorraine
Téléphone : 03.83.55.65.55 Mail : <a href="mailto:gip-caec@ac-nancy-metz.fr">gip-caec@ac-nancy-metz.fr</a>  Adresse : 28 Rue de Saurupt 54000 NANCY	Site Internet : <a href="https://defle-nancy.jimdo.com/">https://defle-nancy.jimdo.com/</a>  Téléphone : 03 72 74 31 91 Mail : <a href="mailto:defle-contact@univ-lorraine.fr">defle-contact@univ-lorraine.fr</a>

#### ➤ Test d'évaluation du français (TEF)

La chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) organise le test d'évaluation du français (TEF), spécifique en vue de la demande de naturalisation. Ce test est valable 2 ans.

Site Internet : [https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/fr\\_FR/web/cci93/test-evaluation-francais](https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/fr_FR/web/cci93/test-evaluation-francais)

Contacts : 0820 012 112 (0,12€/ minute)

Adresse : Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Ile- de- France  
8 avenue de la Porte de Champerret / 75838 Paris Cedex 17